



*Projet de loi du Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 26 mars 2026*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève** **pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du  
14 octobre 2012;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre  
2013;  
vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour  
l'année 2025,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

Les états financiers consolidés pour l'année 2025, présentés en annexe et  
faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- l'excédent final de revenu au titre de l'année 2025 est de +387 millions  
de francs;
- les fonds propres au 31 décembre 2025 s'élèvent à +9 012 millions de  
francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les états financiers consolidés offrent une vision élargie des activités et de la situation financière de l'Etat, en intégrant les comptes des principaux établissements autonomes, comme s'il s'agissait d'une seule et même entité (le Groupe).

Le Groupe est composé, comme l'an passé, de l'Etat de Genève, de l'Aéroport international de Genève (AIG), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'Hospice général (HG), des Transports publics genevois (TPG), de l'Université de Genève (UNIGE), des Services industriels de Genève (SIG), de la Fondation des parkings (FdP), de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), de la Fondation pour les terrains industriels (FTI), des 5 Fondations immobilières de droit public (FIDP), de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), de Palexpo SA, des Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (PFSA) et de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (Fondation PAV).

### 1. Résultat

<i>en millions de francs</i>	2025	2024	Variations	
Revenus	15'534	15'424	+110	1%
Charges	-15'059	-14'534	-524	4%
Parts de résultat d'entités	23	80	-57	
<b>Résultat net</b>	<b>+498</b>	<b>+969</b>	<b>-471</b>	<b>-49%</b>
Amort. réserves budgétaires	-111	-642	+530	
<b>Excédent final</b>	<b>+387</b>	<b>+328</b>	<b>+59</b>	

Le Groupe boucle ses comptes consolidés sur un bénéfice net de 498 millions de francs, en repli de 49% (-471 millions de francs) par rapport à 2024. Ce fléchissement s'explique par un effet de ciseau : la croissance des charges (+524 millions de francs, +4 %) a largement dépassé celle des revenus (+110 millions de francs, +1%). Cette tendance est portée par l'érosion de l'excédent de revenu de l'Etat, qui s'établit à 50 millions de francs en 2025 (contre 541 millions de francs en 2024 et 1 398 millions de francs en 2023). La performance globale du Groupe est ainsi portée par les contributions positives des SIG (104 millions de francs), de l'AIG (63 millions

de francs), de l'HG (56 millions de francs), de l'UNIGE (49 millions de francs) et de la Fondation PAV (42 millions de francs).

Par ailleurs, le résultat final du Groupe reste grevé par les amortissements comptables des réserves budgétaires liées à la recapitalisation des caisses de prévoyance. L'excédent de revenu final s'établit à 387 millions de francs en 2025 (contre 328 millions de francs en 2024).

## 2. Revenus des comptes 2024 aux comptes 2025

<i>en millions de francs</i>		2025	2024	Variations	
Revenus fiscaux	58%	9'028	9'268	-241	-3%
Prestations de services des entités	26%	4'103	4'122	-19	0%
Autres revenus	15%	2'404	2'033	+370	18%
<b>Revenus</b>		<b>15'534</b>	<b>15'424</b>	<b>+110</b>	<b>1%</b>

Les comptes consolidés 2025 présentent des revenus totaux de 15,5 milliards de francs, en hausse de 110 millions de francs (+1%) par rapport à 2024.

Les revenus fiscaux représentent 58% des revenus du Groupe et affichent un recul de 241 millions de francs (-2,6%) par rapport aux comptes 2024, et ce malgré le maintien de correctifs d'impôts substantiels (au total, 440 millions de francs au titre des années précédentes). Cette tendance baissière, qui se confirme pour la deuxième année consécutive, porte le recul cumulé des revenus fiscaux à 0,6 milliard de francs depuis 2023. Ce mouvement succède à un cycle de croissance exceptionnelle, observé entre 2021 et 2023, durant lequel les revenus fiscaux avaient bondi de 1,9 milliard de francs. Ce recul des revenus fiscaux entre 2024 et 2025 résulte des facteurs suivants :

- Les impôts sur les personnes physiques enregistrent une légère diminution de 40 millions de francs (-0,7%) par rapport aux comptes 2024. Ce recul s'explique par la contraction de l'impôt sur la fortune (-163 millions de francs), largement imputable à l'entrée en vigueur de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles, du 4 novembre 2022 (LEFI; rs/GE D 3 10). Cette diminution est toutefois presque intégralement compensée par la progression de 123 millions de francs de l'impôt sur le revenu. Malgré l'application de la loi 13402, du 3 mai 2024, modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP – D 3 08) (*Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales*), l'impôt sur le revenu reste porté par la vitalité de la place financière genevoise ainsi

que par d'importants versements de dividendes et de bonus, notamment dans le secteur du commerce de gros.

- L'impôt sur les personnes morales accuse un nouveau recul de 232 millions de francs (-11%) par rapport à 2024, sous l'unique effet de la baisse de l'impôt sur le bénéfice. L'impôt sur les personnes morales avait déjà enregistré un net repli de 483 millions de francs (-18,7%) entre 2023 et 2024, portant la diminution cumulée à 715 millions de francs sur les 2 dernières années. Cette forte correction doit être considérée comme un retour à une évolution ordinaire après les pics de revenus exceptionnels constatés en 2022 et 2023. Cette évolution résulte principalement de l'essoufflement du commerce de gros, dont l'impact a partiellement été atténué par la vitalité du secteur de la finance genevoise.

S'élevant à 4 103 millions de francs, les prestations de services des entités reculent légèrement (-19 millions de francs) sous l'effet de dynamiques opposées. Si l'essor de l'activité des HUG (+44 millions de francs) et le nouveau mode de financement des abonnements UNIRESO (+12 millions de francs) apportent des ressources additionnelles, elles ne suffisent pas à compenser l'effet de la baisse des tarifs des SIG (-83 millions de francs), dans le sillage de la détente des coûts d'approvisionnement.

Les autres revenus affichent une nette progression de 370 millions de francs par rapport aux comptes 2024, portée par les facteurs suivants :

- retour des distributions de la Banque nationale suisse (BNS) : après 2 années sans versement, la BNS a versé 117 millions de francs au canton en 2025, suite à son bénéfice de 80,7 milliards de francs réalisé en 2024;
- valorisation immobilière dans le secteur PAV : la Fondation PAV a dégagé en 2025 un gain de 28 millions de francs grâce à la valorisation d'une opération foncière sur l'îlot A du quartier de l'Etoile;
- don reçu : la Fondation pour l'Université a bénéficié d'un don de 30 millions de francs dédié à la recherche de pointe et aux chaires d'excellence;
- réévaluations comptables : la révision à la hausse de la valeur d'immeubles de placement (FTI, Fondation PAV, HG) génère une plus-value de 77 millions de francs en 2025 (contre 44 millions de francs en 2024);
- provisions et de dépréciations d'actifs : les reprises de provisions et de dépréciations d'actifs s'élèvent à 114 millions de francs en 2025, contre 29 millions de francs en 2024. Ce bond s'explique par la dissolution de

provisions devenues sans objet (46 millions de francs) et par le recouvrement de créances fiscales précédemment dépréciées à hauteur de 59 millions de francs.

### 3. Charges des comptes 2024 aux comptes 2025

<i>en millions de francs</i>		2025	2024	Var.	Ecart except.	Hors except.
Charges de personnel	46%	6'915	6'716	+200	-	+200
Charges de transfert	26%	3'964	3'595	+369	-	+369
Charges de fonctionnement	18%	2'706	2'713	-7	-	-7
Autres Charges	10%	1'585	2'152	-567	-531	-35
<b>Charges</b>		<b>15'170</b>	<b>15'176</b>	<b>-6</b>	<b>-531</b>	<b>+526</b>

La stabilité des charges du Groupe entre 2024 et 2025 résulte d'une contraction de 531 millions de francs des charges à caractère exceptionnel, intégralement compensée par une progression équivalente des charges ordinaires.

La forte diminution de 531 millions de francs des charges à caractère exceptionnel s'explique principalement par la réduction de l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), qui s'établit à 50 millions de francs en 2025 contre 541 millions de francs en 2024. Ce mouvement est accentué par un effet de base favorable lié à l'absence de la charge d'amortissement de logiciels constatée en 2024 dans les comptes de l'Etat (41 millions de francs).

Hors éléments exceptionnels, les charges progressent de 526 millions de francs (+3,5%), sous l'effet des facteurs suivants :

- dynamique salariale et recrutement : les charges de personnel augmentent de +200 millions de francs (+3%). Cette évolution reflète les mécanismes salariaux et le renforcement des effectifs, qui s'accroissent de 1 037 équivalents temps plein (ETP), soit une hausse de +2,3% (passant de 44 788 à 45 825 ETP entre 2024 et 2025);
- croissance des charges de transfert : ce poste bondit de 369 millions de francs (+10%). Cette hausse intègre l'augmentation de la péréquation fédérale (+53 millions de francs), un appui accru aux entités (+145 millions de francs) ainsi qu'à la population (+176 millions de francs). Outre les aides uniques (30 millions de francs pour les organisations internationales (OI), les organisations non gouvernementales (ONG) et Gaza), l'Etat a renforcé son soutien en

faveur de la mobilité via UNIRESO (+54 millions de francs pour la gratuité). Parallèlement, l'aide sociale versée par l'HG croît de 80 millions de francs pour couvrir les besoins croissants de la population, tandis que les subsides LAMal augmentent de 57 millions de francs, sous l'effet conjugué de la hausse des primes et de l'augmentation du nombre d'ayants droit;

- stabilité des charges de fonctionnement : la baisse des coûts d'approvisionnement des SIG sur les marchés de l'électricité et du gaz (-84 millions de francs) a été compensée par différents besoins, concernant aussi bien les dépenses générales ou liées à l'activité de l'Etat, des HUG, des TPG et de l'IMAD.

#### 4. Investissements nets

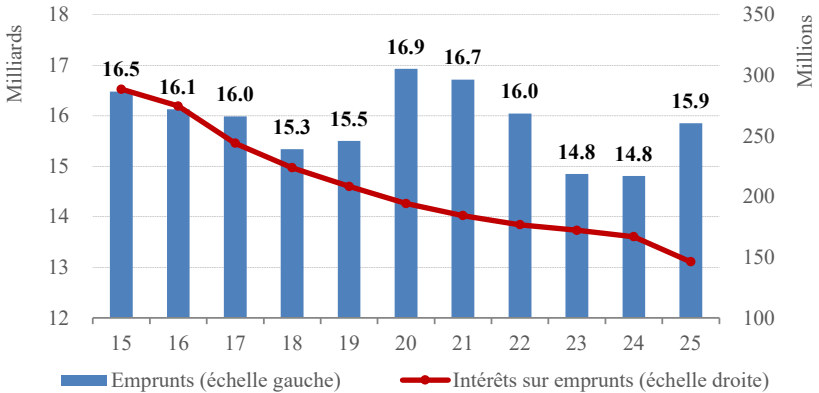
<i>en millions de francs</i>	2025	2024	Variations	
Etat hors du Groupe	525	470	+56	12%
SIG	296	278	+18	6%
AIG	130	153	-23	-15%
TPG	102	95	+7	8%
HUG	64	106	-42	-40%
FIDP	51	61	-11	-17%
HG	46	63	-17	-27%
FPAV	40	15	+25	163%
Autres entités	90	73	+17	24%
<b>Investissements nets Groupe</b>	<b>1'344</b>	<b>1'314</b>	<b>+30</b>	<b>2%</b>

Les investissements nets du Groupe se maintiennent à un niveau élevé (1,3 milliard de francs), portés par des projets structurants :

- Etat de Genève : poursuite de chantiers d'envergure, notamment le lancement des travaux du tramway des Nations et le déploiement de mesures de transition énergétique pour le parc immobilier cantonal;
- SIG : finalisation des travaux de génie civil à la station d'épuration d'Aire et lancement du montage des premiers équipements du traitement des micropolluants. Le développement des réseaux thermiques structurants (RTS) se poursuit en parallèle;
- AIG : finalisation du nouveau système de tri des bagages, construction du parking P41 (sous Palexpo) et extension du Satellite 10, pour optimiser l'embarquement des passagères et passagers;

- TPG : poursuite de l'électrification de la flotte, avec l'acquisition de nouveaux véhicules, sécurisation des bâtiments et développement d'un système d'information financier intégré.

## 5. Evolution des emprunts en fin d'années et des intérêts



Au 31 décembre 2025, la dette financière consolidée du Groupe (somme des emprunts hors prêt CPEG) s'élève à 15,9 milliards de francs, en hausse de 1 milliard de francs par rapport à fin 2024. A l'inverse, les charges d'intérêts sur emprunts poursuivent leur baisse, passant de 167 millions de francs en 2024 à 146 millions de francs en 2025.

Cette augmentation des emprunts se répartit comme suit :

- Etat de Genève (+937 millions de francs hors Groupe) : ce montant inclut notamment le versement volontaire de 500 millions de francs destiné au remboursement du prêt simultané avec la CPEG;
- entités (+105 millions de francs hors Groupe) : la dynamique est contrastée entre les besoins de financement des SIG (+72 millions de francs), des TPG (+40 millions de francs), de la FTI (+35 millions de francs) et de la Fondation PAV (+25 millions de francs), partiellement compensés par le désendettement de l'HG (-80 millions de francs) qui s'est refinancé au sein du Groupe.

## 6. Commentaire par article

### *Article unique Etats financiers*

L'article unique du présent projet de loi traite de l'approbation formelle des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés figurent dans la partie « états financiers consolidés » du rapport sur les comptes consolidés (tome 4). Ils comprennent le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres (situation nette) et les notes annexes.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### *Annexe consultable sur internet :*

*Etats financiers consolidés 2025 de l'Etat de Genève*

[https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13791\\_annexes.pdf](https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13791_annexes.pdf)